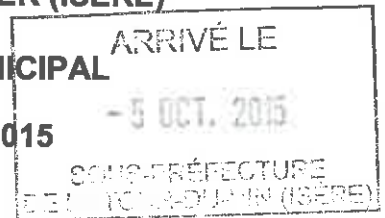




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN

Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 10

OBJET : Acquisition à titre gratuit de la parcelle CN n° 158 au lieu-dit Monthion

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que Madame Martine FENOUIL et Monsieur André IVANGINE souhaite faire don de la parcelle cadastrée CN n° 158 sise au lieu-dit Monthion, leur appartenant.

Dans le cadre d'une politique de maîtrise du patrimoine naturel, il est proposé d'acquérir ce bien d'une superficie de 1 960m² située en zone Nz1 (Zone naturelle de la ZPPAUP) du Plan Local d'Urbanisme et en Espaces Boisés Classés (E.B.C.).

Considérant le courrier du 11 août 2015, de Madame FENOUIL demeurant à Château d'Olonne (85) et Monsieur IVANGINE demeurant à Saint Gervais les Bains (74) confirmant leur souhait de céder cette parcelle à la commune, à titre gratuit.

Il est proposé l'acquisition de la parcelle CN n° 158 au lieu-dit Monthion, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée CN n° 158 au lieu-dit Monthion à titre gratuit ; les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune).**
- **AUTORISE le maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 02 OCT. 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER